



Rétribution globale

OÙ EN EST-ON ?

mardi 14 mars 2017, par Ben

Sommaire

- La rétribution globale : (...)
- Pourquoi en est-on arrivé (...)
- Et à CATS comment ce sujet
- Ce que propose la CGT

La rétribution globale : quèsaco ?

La FNCA a mandaté un cabinet d'expertise dont les conclusions établissaient en 2010 que la base des salaires fixes et cotisés au Crédit Agricole était inférieure de 17% à 15% aux salaires des autres banques.

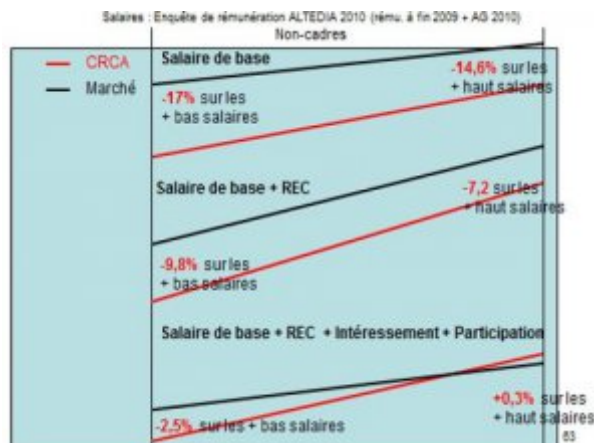
Ce constat alarmant révélé en octobre 2010 a abouti, en janvier 2015, à un accord dit « Rétribution Globale » qui vise à la revalorisation des salaires de base (RCE [1]), à horizon 2018, de 10% à peine, par TRANSFERT d'autres formes de rémunération : expertise et compétence (RCI), complément issu de réorganisation (RCCR), performance variable (REC), primes locales, Intéressement.

Pas d'euphorie : l'idée de cet accord n'est pas de faire gagner un centime de plus aux salariés !

Pourquoi en est-on arrivé là ?

Parce que d'une part la convention collective renégociée en 2008, en abandonnant le point de référence et en segmentant le salaire, a fourni aux dirigeants du Crédit Agricole tous les outils d'une politique de limitation des augmentations salariales.

Cette politique menée pendant des années a conduit aux écarts aujourd'hui affichés que nos dirigeants veulent maintenant corriger sans les financer : la dernière augmentation nationale de 10€ à 20€ net mensuel le montre bien !



Et à CATS comment ce sujet est-il traité ?

Les négociations ont débutées en janvier 2017.

Pour alimenter les 10% de revalorisation de RCE, la Direction de CATS voudrait puiser dans la REC, dans les RCCR et dans les RCI, en ne touchant pratiquement pas à l'enveloppe d'intéressement affirme-t-elle.

Les négociations sont toujours en cours ...

Affaire à suivre ...

Ce que propose la CGT

Par une [lettre ouverte](#) à la Direction de CATS, copie aux OS qui négocient (la CGT est exclue des négociations), le SICA-CGT replace notre rémunération dans le contexte des fusions successives de l'Informatique.

Elles ont conduit à placer un différentiel de salaire dans la RCI et la RCCR (qui n'est jamais revalorisée), à créer ou redéfinir une rémunération variable (REC) et mettre en place un intéressement basé sur celui des Caisses Régionales (dont on sait avec certitude qu'il baissera).

La CGT réclame :

- l'évaluation de l'**abaissement global de l'enveloppe d'intéressement** CATS.
- la valorisation de la **part de RCCR** nécessaire pour compléter la revalorisation des 10% de RCE.
- Si ce n'est pas suffisant, valoriser la **part de RCI** nécessaire pour compléter la revalorisation des 10% de RCE restante.



Notes

[1] RCE, RCP, RCI, RCCR, REC, tous ces termes ésotériques sont expliqué [ici](#)